

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 30.11.2016

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 07/2016 relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu des agendas surchargés des membres du CODIR, seuls deux membres de notre commission ont pu être présents le 9 novembre 2016 à la salle de réunion AISGE pour assister à la présentation du préavis par MM. Paul Ménard et Yves Ravenel du dicastère "Finances". La commission s'est ensuite réunie le 14 novembre pour étudier plus formellement le préavis.

La notion de plafond d'endettement pour une association intercommunale comme l'AISGE ne comporte pas le même facteur de risque que pour une commune. En effet, l'intégralité des frais financiers (amortissements et intérêts) sont reportés sur les communes membres qui doivent pouvoir assumer l'augmentation des coûts scolaires induits. La question n'est donc pas vraiment de savoir si l'AISGE peut se permettre un plafond d'endettement de 68 millions, mais si les communes membres ont les reins assez solides pour intégrer dans leurs plafonds d'endettement les quotes-parts des dettes de l'AISGE. En effet, selon les nouvelles directives cantonales, les cautionnements sont compris dans le plafond d'endettement.

Le CODIR nous a assuré que tel était bien le cas et que chaque commune membre de l'AISGE allait présenter à son Conseil avant la fin de l'année un plafond d'endettement comprenant sa quote-part.

Pour finir, la commission rappelle que selon la nouvelle loi sur les communes, les plafonds d'endettement des associations de communes devront toujours être mentionnés dans leurs statuts. L'AISGE doit encore se mettre en conformité sur ce point.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 07/2016 fixant le plafond d'endettement à CHF 68'000'000.00 pour la législature 2016-2021.

Trélex, le 23 novembre 2016

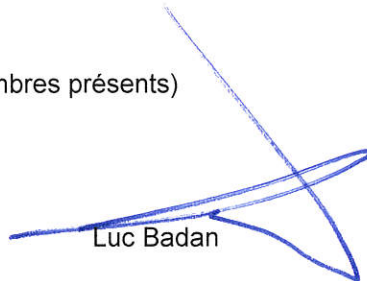
La commission de gestion et finances (membres présents)



Patricia Audétat



Yann Bechtel



Luc Badan



Francine Lang